



## Jean-Jacques LASSERRE

Sénateur des Pyrénées-Atlantiques  
Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

### LA LETTRE

## ÉDITO

JUILLET 2016

© A. Rozès



Dans cette newsletter, j'évoque les faits marquants de l'actualité sénatoriale et départementale de ces dernières semaines, avant la coupure estivale. Côté Sénat, je souhaite mettre l'accent sur :  
-La proposition de loi visant à mettre en place des outils de gestion des risques en agriculture. Comme vous le savez, j'ai été nommé rapporteur de ce texte que je considère fondamental et sur lequel je ne faiblirai pas. Ce sujet me tient à coeur et est très discuté au sein de la profession agricole ;  
-Le « projet de loi travail ». Nous avons assisté à une véritable mascarade et au bout du compte, de reculades en changements, ce texte a totalement été vidé de son sens. Le Sénat a ainsi accompli un gros travail de réécriture sur de nombreux points. Je développerai mon point de vue notamment sur les accords de branches et d'entreprises.

Côté Département, je m'arrête plus particulièrement sur :  
-Le très haut débit. Vous savez combien je suis attaché à ce projet pour les Pyrénées-Atlantiques. Ce mercredi, nous avons présenté, avec succès, notre projet à la Commission Nationale du Très Haut Débit à Paris. Je poursuivrai, dans les jours qui viennent, la rencontre avec les EPCI du département.

Ceci me conduit à vous dire qu'après quelques années de léthargie nous rejoignons enfin le groupe de tête des départements de France s'agissant du très haut débit. Je vous souhaite une bonne lecture et un excellent été!

LIRE LA SUITE

## L'ACTU AU SENAT

### Projet de loi travail

© [freedigitalphotos.net](http://freedigitalphotos.net)



Le 28 juin dernier, le Sénat a adopté, profondément remanié, le projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs, qu'il a d'ailleurs renommé projet de loi de modernisation du droit du travail. Après l'adoption en force à l'Assemblée via la procédure du 49-3, les sénateurs ont pu retravailler le texte et adopter les mesures suivantes : la primauté des accords d'entreprises sur les accords de branches, la suppression de la durée légale de 35 heures avec la possibilité pour les entreprises de revenir à une durée de 39 heures en absence d'accord d'entreprise ou de branche, le plafonnement des indemnités de licenciement aux prud'hommes, limitées à quinze mois de salaire, la possibilité de signer des accords collectifs directement avec les institutions représentant le personnel dans les entreprises

de moins de cinquante salariés quand il n'y a pas de délégué syndical. Sur le travail du dimanche, le Sénat a rendu possible l'ouverture, sous condition d'accord collectif, des commerces de détail alimentaires le dimanche après-midi lorsqu'ils sont situés dans les zones commerciales et les zones touristiques.

Une commission mixte paritaire (CMP) a ensuite été réunie et a abouti à un échec, aucun texte de compromis entre députés et sénateurs n'ayant pu être trouvé. Le projet de loi a donc été adopté en nouvelle lecture à l'Assemblée Nationale via la procédure du 49-3, à nouveau. Le Sénat doit procéder à une nouvelle lecture également. Pour ma part, j'ai porté une idée principale : si un cadre national minimal est nécessaire (accords de branches), je pense qu'il faut un renforcement des accords d'entreprises. Les gisements d'emplois, la création et le partage d'initiatives sont clairement identifiés. Ils sont le fait de PMI et de PME, de sociétés qui ont besoin de possibilités d'adaptation, selon leur objet, leur saisonnalité, leurs caractéristiques d'activités. Je crois toujours que nous pouvons construire une compatibilité entre les aspirations des travailleurs, leur production et la nécessaire liberté des entreprises.

## ***Agriculture: outils de gestion des risques***

---

© MCA



Le 30 juin dernier, le Sénat a voté, à l'unanimité des suffrages exprimés, la proposition de loi visant à mettre en place des outils de gestion des risques en agriculture.

Nommé rapporteur de ce texte par la Commission des Affaires Économiques, je l'ai soutenu en le considérant comme une proposition d'appel.

En effet, cette PPL prendra toute sa valeur si elle est suivie d'autres initiatives, ce que je compte impulser dans le cadre du groupe de travail

transparent que je pilote sur la même problématique.

Je considère que ce type de sujet ne peut être convenablement traité que dans le cadre de consensus entre toutes nos formations politiques, pour avancer au Sénat, à l'Assemblée Nationale et auprès des acteurs et professionnels du secteur agricole.

Le texte doit désormais être examiné par l'Assemblée Nationale.

## ***Projet de loi LCAP adopté***

---

© DR



Fin juin, le projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a été voté définitivement par le Sénat et l'Assemblée Nationale. Une Commission mixte paritaire a en effet abouti à un texte de compromis qui a fait consensus au sein des deux chambres. Le Parlement a largement remanié le projet initial pour apporter de nombreuses avancées grâce aux remontées du terrain auxquelles nous avons été attentifs, notamment la réécriture de l'article sur l'archéologie préventive au profit des collectivités et opérateurs privés ou encore l'abaissement du seuil de recours obligatoire à un architecte, ramené à 150m<sup>2</sup> (au lieu de 170), hors bâtiments agricoles.

## ***Biodiversité : texte adopté***

---

© [freedigitalphotos.net](http://freedigitalphotos.net)



Le Sénat vient d'adopter, en nouvelle lecture, le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Ce texte vise notamment à clarifier les principes et outils de la protection de la biodiversité, mais aussi à rénover la gouvernance de la biodiversité, avec en particulier la création de l'Agence française pour la biodiversité et à mettre en place un dispositif d'accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des ressources (APA). Concernant l'usage très controversé des néonicotinoïdes, le Sénat a adopté un amendement revenant au texte voté par le Sénat en deuxième lecture, avec une date butoir d'interdiction totale de l'usage des produits contenant des substances de la famille des néonicotinoïdes au 1er juillet 2020.

## ***Projet de loi Sapin II***

---

© [freedigitalphotos.net](http://freedigitalphotos.net)



Le Sénat vient d'adopter le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « projet de loi Sapin II ». Ce texte s'inscrit dans le prolongement de la loi de janvier 1993 sur la prévention de la corruption et la transparence de la vie économique et des procédures publiques. Plusieurs objectifs sont inscrits dans ce projet de loi : la lutte contre les manquements à la probité, la transparence des rapports entre représentants d'intérêts et pouvoir publics, le renforcement de la régulation financière, la protection des consommateurs en matière financière, l'amélioration de la situation financière des entreprises agricoles et du financement des entreprises, l'amélioration du parcours de croissance de l'entreprise, la modernisation de la vie économique et financière ou encore des mesures relatives à l'outre-mer. Le Sénat a travaillé afin de rendre le texte plus lisible, en supprimant de nombreux cavaliers législatifs. En effet, si la nécessité de lutter contre la corruption et d'œuvrer pour la transparence fait l'unanimité, ce texte hétéroclite, sans fil conducteur, avait triplé de volume au cours de son examen, devenant un omnibus législatif, ce que le groupe centriste regrette.

## **Tourisme et collectivités en débat**

---

© MCA



Le 4 mai dernier, je suis intervenu au Sénat, au nom du groupe centriste, sur la thématique : « rôle et action des collectivités territoriales dans la politique du tourisme ». J'ai abordé la notion de destination. Je pense en effet que le rôle des collectivités locales s'inscrit dans une meilleure organisation de l'offre, la confection de produits régionaux et territoriaux, tout ceci autour de destinations nationalement identifiées. Il appartient à ces destinations d'avoir une attitude de rayonnement et un rôle de prescripteur par rapport aux territoires qui les entourent.

J'ai également parlé de la compétence tourisme au regard de la loi NOTRe, le tourisme étant désormais une compétence partagée. L'action des conférences territoriales de l'action publique (CTAP) devenant déterminante, j'ai demandé au gouvernement d'intégrer au sein des CTAP une commission spéciale déléguée au tourisme. J'ai terminé mon intervention en évoquant « l'uberisation » de l'économie qui bouleverse le secteur touristique.

## **Projet de loi pour une République Numérique**

---

© DR



Une commission mixte paritaire a été réunie, aboutissant à un texte de compromis entre députés et sénateurs contenant notamment des mesures pour: faciliter la circulation des données et de l'open data pour plus de transparence, améliorer la protection des usagers d'internet avec un droit de récupération des données et un droit à l'oubli pour les mineurs, une meilleure couverture du réseau numérique avec un accès garanti et élargi au numérique.

Le projet de loi devrait définitivement être adopté à la rentrée, fin septembre.

## **Relance de la construction en milieu rural**

---



© MCA

Début juin le Sénat a adopté une proposition de loi visant à relancer la construction en milieu rural, notamment afin de lutter contre la crise du logement.

Le droit au développement rural y est introduit, ainsi que de nouvelles possibilités de constructions et d'installations en milieu rural en facilitant les constructions qui permettent d'assurer l'équilibre financier des exploitations agricoles (gîtes ruraux, agritourisme etc.) et en ouvrant la possibilité de réaliser des constructions annexes aux bâtiments agricoles. Les procédures autorisant la construction ou l'ouverture d'un secteur à urbanisation y sont aussi assouplies. Les communes et EPCI sont

également visés par cette PPL qui propose de réintroduire la participation pour voirie et réseaux - PVR dans les communes rurales et d'alléger les conditions exigées pour l'instauration d'un taux majoré de la taxe d'aménagement.

L'Assemblée Nationale doit désormais examiner ce texte.

## ***Congrès des maires: petit-déjeuner 64***

---

© DR



Le 1er juin dernier, j'ai reçu, accompagné des deux autres sénateurs des Pyrénées-Atlantiques, les maires du département, à l'occasion du 99ème Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France. Nous avons ainsi pu échanger sur l'actualité nationale et locale, le temps d'un petit-déjeuner dans les Salons de la Présidence du Sénat. Je remercie tous les maires et autres élus locaux présents à cet événement.

Cette année, le Congrès, reporté suite aux attentats de novembre dernier, a notamment été marqué par plusieurs annonces faites par le Président de la République : création une loi spécifique pour la réforme de la DGF, réduction de moitié de la baisse des dotations prévue pour les communes pour 2017 et reconduction du fonds d'investissement établie en 2016.

---

## **QUESTIONS AU GOUVERNEMENT**

---

### ***Plusieurs questions écrites...***

---

© [freedigitalphotos.net](http://freedigitalphotos.net)



J'ai interpellé le gouvernement via plusieurs questions écrites sur:  
-la consécration constitutionnelle de l'indépendance de l'avocat  
-la séparation des migrants de Calais et de leur famille  
-le remplacement des masseurs-kinésithérapeutes par des professeurs de sport

-la diffusion des éditions locales de France 3 sur les box et le satellite  
-le service public d'équarrissage

-le retrait des vétérinaires collaborateurs occasionnels du service public

-la simplification de la procédure de permis de construire pour les exploitations agricoles

-la fermeture de la gendarmerie de Lasseube

### ***...et quelques réponses***

---

© [freedigitalphotos.net](http://freedigitalphotos.net)



J'ai obtenu plusieurs réponses aux questions écrites suivantes:  
-la crainte de rupture de la continuité écologique  
-la coût pour les collectivités du recours systématique aux architectes à la place des géomètres-experts  
-le maintien de la dyspraxie dans le champ de compétence des maisons départementales des personnes handicapées  
-le remplacement des masseurs-kinésithérapeutes par des professeurs de sport  
-la modification du mode de calcul des aides personnalisées au logement pour les moins de vingt-cinq ans  
-la complémentaire santé obligatoire pour les saisonniers agricoles

-le service public d'équarrissage

---

## DANS LE DEPARTEMENT

---

### *Très haut débit en route*

---

© [freedigitalphotos.net](http://freedigitalphotos.net)



La loi NOTRe a sacralisé le rôle de la collectivité départementale en tant qu'aménageuse du territoire. C'est ainsi que l'exécutif départemental a lancé un plan pour le Très haut Débit sur l'ensemble du territoire des Pyrénées-Atlantiques.

L'objectif affiché est clair: couvrir plus de 90% du territoire en fibre optique d'ici 10 ans.

La première étape a consisté à rédiger un plan en faveur du numérique. Il a ensuite été adopté à l'unanimité par les élus départementaux lors d'une session extraordinaire. Aujourd'hui, il est indispensable d'associer tous les acteurs des territoires à cette démarche. Ainsi, les équipes départementales vont à la rencontre de l'ensemble des élus des EPCI afin de leur présenter le plan d'action et les inviter à prendre part à ce projet. Il s'agit ici d'un choix fort en faveur de l'avenir et du développement du

territoire départemental.

### *De l'ambition pour les collèges*

---

© [freedigitalphotos.net](http://freedigitalphotos.net)



Depuis mars 2015, l'exécutif départemental n'a eu de cesse de redresser les finances départementales. L'éducation reste cependant une de ses priorités.

C'est pourquoi nous avons souhaité doter le Département d'un nouveau Programme Pluriannuel d'Investissement en faveur des collèges, d'un montant de 100 000 000 €. Dans un contexte budgétaire contraint, c'est un choix fort qui est réalisé en mobilisant d'importants investissements au service de l'éducation.

Il s'agit de faire de l'éducation une priorité pour nos jeunes mais également en termes d'aménagement du territoire. Si nous avons tenu à garder cette compétence, c'est pour permettre à tous les territoires de conserver un

collège de proximité.

## ***Mon opposition à la convention ruralité***

---

© DR



Je ne compte toujours pas apposer ma signature à la convention ruralité, qui reste un sujet brûlant. En effet notre Département a des particularités insuffisamment prises en compte: je pense d'abord à nos zones de montagne, en proie à la déprise démographique et à l'éloignement. Le problème de la scolarisation dans ces endroits doit être traité en tant que tel. Le sujet des transports scolaires n'a pas été évoqué. De responsabilité départementale jusqu'à maintenant, l'État met ce sujet totalement de côté. Nous devons limiter le temps consacré aux transports scolaires. Déjà, certaines durées ne sont plus supportables. Les mesures d'incitations prévues par l'État manquent d'ambition et de sens. J' appelle l'État à

engager une réflexion approfondie, véritablement solidaire, protectrice de nos territoires et respectueuse de la situation des enfants.

## ***64: une véritable terre de vélo***

---

© [freedigitalphotos.net](http://freedigitalphotos.net)



Disposer d'un véritable maillage cyclable sur notre territoire départemental est un objectif qui ne relève pas seulement d'une volonté politique : c'est aujourd'hui un enjeu de développement pour une offre cyclotouriste de qualité. Le tourisme cyclable sur nos territoires est en pleine évolution et représente un intérêt économique important. Les vacances à vélo génèreraient un chiffre d'affaires de 1.9 milliard d'euros et 16 500 emplois en France. C'est aussi un bénéfice direct pour la qualité de vie de nos habitants.

Le Département a ainsi créé au travers de sa politique cyclable une véritable dynamique européenne. Il est en effet chef de file pour les trois prochaines années de projets de coopération, d'un projet transfrontalier nommé Ederbidea et d'un second autour de l'Eurovélo 1. Le vélo est sans aucun doute un vecteur de développement territorial et touristique pour les Pyrénées-Atlantiques non négligeable.

## CONTACT

### Au Sénat

**Anne-Caroline Berthet**

Tel : 01 42 34 28 73

E-mail : [jj.lasserre@senat.fr](mailto:jj.lasserre@senat.fr)

Permanence parlementaire  
dans les Pyrénées-Atlantiques

**À Anglet : Marie-Claude Albanesi**

Tel : 06 40 11 17 72

Site : [jeanjacqueslasserre.com](http://jeanjacqueslasserre.com)

Facebook : [facebook.com/jeanjacqueslasserre64](https://facebook.com/jeanjacqueslasserre64)

[www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la lettre électronique de Jean-Jacques Lasserre. Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre électronique de Jean-Jacques Lasserre, vous pouvez [vous désabonner](#).

Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Seul Jean-Jacques Lasserre est destinataire des informations que vous lui communiquez.

Pour vous abonner cliquez [ici](#).

Pour mettre à jour vos coordonnées, cliquez [ici](#).

--